

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 585

29 mars 2011

### SOMMAIRE

Barclays Investment Funds (Luxembourg)	L.F.A. LuxFiduAudit	28049
.....	L.F.A. LuxFiduAudit	28049
Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling)	L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l.	28050
SICAV	L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l.	28050
Bayan Sàrl	L'Olivier S.à r.l.	28052
Bayswater Holding S.A.	Nimie S.A.	28053
BC Chime S.à r.l.	Oberzom S.A.	28065
BC Gong S.à r.l.	Oceanic Invest S.A.	28065
BC Kane S.à r.l.	Opava Development Hollerich S.A.	28065
BC Suzu S.à r.l.	O.T. Lux S.à r.l.	28054
BC Tingsha S.à r.l.	Oud Thamen Holding S.A.	28080
Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l.	Parsifal SPF S.A.	28066
Bodycote Luxembourg Holdings Sàrl	PEF Joseph II Investment S.à r.l.	28066
Brascolux S.à r.l.	Pensol S.à r.l.	28069
Brugefi Invest S.A.	Pentagon Holdings S.à r.l.	28066
BT Luxembourg S.A.	Peri SPF S.A.	28069
Cityfiduciaire S.à r.l.	Pluridevelopment	28069
Conderton Group Holdings S.à r.l., SPF	Pollux S.A.	28069
.....	Polymer Invest S.A.	28069
Evergreen Estates Holding S.A.	Pro Serv S.A.	28080
Evergreen Estates Holding SPF S.A.	Redwood Group DLP	28036
Geotelecommunications Investments S.A.	Shield Topco S.à r.l.	28066
.....	Sterling Testing S.à r.l.	28041
Gilebbas S.A.	Taurus European S.A.	28034
Ideal Standard International Americas	TowerView Sàrl	28078
Holding	Union Financière d'Investissement et de	
IFA Holding II S.à r.l.	Consolidation S.C.A.	28054
Investor Partners Connect S.A.	Verdoso Investments S.A.	28066
IPK Verwaltungs S.A.	VWH Invest S.A.	28070
IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A.	W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxem-	
IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A.	bourg S.à r.l.	28071
Jobinot S.A.	White Plains Holding S.A.	28050
Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l.	White Plains SPF S.A.	28050
Laganas Securities S.à r.l.	Xill S.A.	28071
Lema Holding S.A.		
Lemon Event & Communication Services		
.....		

**Taurus European S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.329.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "QUEEN'S HOLDINGS LLC", établie et ayant son siège social à DE-19809 Wilmington, 501 Silverstone Road, Silverstone Carr Executive Center (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "TAURUS EUROPEAN S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84329, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 5 mars 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 27 octobre 2005;

2) Que le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/445. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006082/53.

(110006121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Bayan Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.820.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022309/10.

(110026959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**BC Chime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.705.

Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011022310/12.

(110027016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**BC Gong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.706.

Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011022311/12.

(110027017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**BC Kane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.704.

Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011022312/12.

(110027018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**BC Suzu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.708.

Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011022313/12.

(110027019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Redwood Group DLP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.458.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

The Redwood Group Limited, a private limited company, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, JE4 8PN, St Helier, Jersey, and registered with the Jersey Service Companies Registry under number 94841

here represented by Mr. Yazid OUDINA, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That Redwood Group DLP, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 128458 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 4<sup>th</sup> of May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 1516 of the 20<sup>th</sup> of July 2007.

2) That the appearing person, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder").

3) That the Sole Shareholder declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

4) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and, in its capacity as liquidator, will have full powers to establish, sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the Sole Shareholder declares to irrevocably settle any present or future liabilities of the dissolved Company.

7) That Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6 here before.

8) That Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company will be cancelled.

9) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment up to the date of the present dissolution of the Company.

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

**suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

The Redwood Group Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 44 Esplanade, JE4 8PN, St Helier, Jersey, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 94841

ici représentée par Monsieur Yazid OUDINA, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que Redwood Group DLP, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128458, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 04 Mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1516 du 20 juillet 2007.

2) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associée Unique").

3) Que l'Associée Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

4) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

5) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et, en sa qualité de liquidateur, aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Associée Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que l'Associée Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout passif existant de la Société conformément au point 6 ci-avant.

8) Que l'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au jour de la présente dissolution de la Société.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. OUDINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005969/101.

(110006943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

\*

**BC Tingsha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 148.707.

Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011022314/12.

(110027020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 744.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 89.603.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 le nom de la rue du siège social de la société BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE SàRL, R.C.S. Luxembourg B 89603, a changé, par conséquent son siège social sis désormais au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour avis sincère et conforme

BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE SàRL

Référence de publication: 2011022318/14.

(110027412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Bodycote Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.885.600,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 89.602.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 le nom de la rue du siège social de la société BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS SàRL, R.C.S. Luxembourg B 89602, a changé, par conséquent son siège social sis désormais au 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Münsbach.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour avis sincère et conforme

BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS SàRL

Référence de publication: 2011022319/14.

(110027413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Brugfi Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 25.657.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 janvier 2011*

1. L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour une durée de un an, leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Pascal Fournier-Montgieux, demeurant au 27, rue Lamartine, F-92500 Rueil Malmaison, France;
- Monsieur Alain Maillot, demeurant au 27, rue Galilée, F-75016 Paris, France;
- OCP SA, ayant son siège social 2, rue Galien, F-93400 St-Ouen, France

2. L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire de PKF Abax Audit, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011022323/19.

(110026945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**BT Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.139.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2011.*

*Administrateurs:*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 février 2011, que le régime des signatures autorisées de BT Luxembourg S.A. a été modifié comme suit:

- Démissionnaire au 1<sup>er</sup> janvier 2011 M. BURGER Bas
- Nomination au 1<sup>er</sup> janvier 2011: M. HAGEMAN Edwin, résidant professionnellement à NL 1101 CM Amsterdam Z.O., Herikerbergweg 2.

Les administrateurs sont nommes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011 pour statuer sur les comptes au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

BT Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011022324/20.

(110027209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Ideal Standard International Americas Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.004.

—  
Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011022425/12.

(110027025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**IFA Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 152.380.

—  
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant 2 associés de la Société:

- LODH PRIVATE EQUITY – EURO CHOICE III (SCOTLAND) L.P. a changé sa dénomination sociale en EURO CHOICE III L.P.
- LODH PRIVATE EQUITY – EURO CHOICE III FCPR a change sa dénomination sociale en EURO CHOICE III FCPR.

Pour avis sincère et conforme

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011022431/15.

(110027086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Investor Partners Connect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 122.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022436/9.

(110026689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**IPK Verwaltungs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6680 Mertert, 2, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 87.787.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022437/9.

(110027198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 114.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022439/10.

(110026675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 114.572.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires le 7 février 2011  
(l'"Assemblée")*

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Mme Kathleen M. Lynch avec effet au 6 octobre 2009 et ce pour une période indéterminée, Mr Christopher Hayden, directeur de sociétés né le 9 août 1960, à New York, New York, U.S.A., avec adresse professionnel le au 9 West 57<sup>th</sup> Street, 35<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10019 USA, en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se composant dorénavant de la façon suivante:

- Christopher Hayden
- Alexis Kamarowsky
- William Branagh

A Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011022440/21.

(110027187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Jobinot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 60.036.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011022441/12.

(110027082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.005.

In the year two thousand ten, on the twenty-first of December.

Before us Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Arnout Lijesen, Executive, born on 13 February 1972 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 4201 Grimes Ave. S., Edina, MN 55416, The United States of America;
2. Mr Albert Lenderink, Executive, born on 6 July 1965 in Zwolle, The Netherlands, residing at Harderstraat 2, 7559 HK, Hengelo, The Netherlands;
3. Mr Hendrik Sluiters, Executive, born on 21 March 1978 in Gennep, The Netherlands, residing at Claudiuslaan 24, 3453 KL, De Meern, The Netherlands;
4. Mr Jeffrey Stuart Joyce, Executive, born on 16 July 1961 in Germany, residing at 3415 Rosewood Lane N, Plymouth, MN 55441, The United States of America; and
5. Mr Eelco Niermeijer, Executive, born on 3 April 1967, in Arnhem, The Netherlands, residing at 2380 Glenneyre Street, Laguna Beach, CA 92651, The United States of America;

Hereby represented by Mr Gérard Maitrejean, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies established on 20 and 21 December 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination “Sterling Testing S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 -Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares (parts sociales) of zero Euro and one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in-2 the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 -Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 -Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 -Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 -Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 -Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 -Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 -Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 -Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signatures two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 -Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 -Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of April, at 11 a.m..

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

## **Art. 11. Fiscal year – Annual accounts.**

### 11.1 – Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

## **Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of directors (conseil de gérance);
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of directors (conseil de gérance) within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

### *Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2011.

### *Subscription*

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
Arnout Lijesen, prenamed . . . . .	250,000	2,500.-	20%
Albert Lenderink, prenamed . . . . .	250,000	2,500.-	20%
Hendrik Sluiters, prenamed . . . . .	250,000	2,500.-	20%

Jeffrey Stuart, prenamed . . . . .	250,000	2,500.-	20%
Eelco Niermeijer, prenamed . . . . .	250,000	2,500.-	20%
TOTAL . . . . .	1,250,000	12,500.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

For the purposes of the registration, the capital is valued at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-). The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros.

#### *Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
  - a. Mr Eelco Niermeijer, Executive, born on 3 April 1967 in Arnhem, The Netherlands, residing at 2380 Glenneyre Street, Laguna Beach, CA 92651, The United States of America;
  - b. Mrs. Charlotte Hultman, Company Director, born on 24 March 1975 in Barnarp, Sweden, professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie, L1511 Luxembourg; and
  - c. Mr. Jean Wantz, Company Director, born on 17 May 1966 in Luxembourg, professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. M. Arnout Lijesen, Executive, né le 13 février 1972 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant au 4201 Grimes Ave. S., Edina, MN 55416, Etats-Unis d'Amérique;
2. M. Albert Lenderink, Executive, né le 6 juillet 1965 à Zwolle, Pays Bas, résidant au Harderstraat 2, 7559 HK, Hengelo, Pays Bas;
3. M. Hendrik Sluifers, Executive, né le 21 mars 1978 à Gennep, Pays Bas, résidant au Claudiuslaan 24, 3453 KL, De Meern, Pays Bas;
4. M. Jeffrey Stuart Joyce, Executive, né le 16 juillet 1961 en Allemagne, résidant au 3415 Rosewood Lane N, Plymouth, MN 55441, Etats-Unis d'Amérique; et
5. M. Eelco Niermeijer, Executive, né le 3 avril 1967, à Arnhem, Pays Bas, résidant au 2380 Glenneyre Street, Laguna Beach, CA 92651, Etats Unis d'Amérique.

Ci -après représentés par M. Gérard Maitrejean, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données les 20 et 21 décembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci -avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce

soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Sterling Testing S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg -Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand -Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social – Parts sociales.**

6.1 -Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de zéro Euro et un Centime (EUR 0,01), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 -Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Management.**

7.1 -Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

## 7.2 -Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

## 7.3 -Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

## 7.4 -Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

## 7.5 -Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés .**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mardi du mois d'avril, à 11.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand Duché de Luxembourg.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

*Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% du capital social
Arnout Lijesen, préqualifié . . . . .	250.000	2.500.-	20%
Albert Lenderink, préqualifié . . . . .	250.000	2.500.-	20%
Hendrik Sluiters, préqualifié . . . . .	250.000	2.500.-	20%
Jeffrey Stuart, préqualifié . . . . .	250.000	2.500.-	20%

Eelco Niermeijer, préqualifié .....	250.000	2.500.-	20%
TOTAL .....	1.250.000	12.500.-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12,500 EUR se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros.

#### *Résolution des associés*

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a. M. Eelco Niermeijer, Executive, né le 3 avril 1967 à Arnhem, Pays Bas, résidant au 2380 Glenneyre Street, Laguna Beach, CA 92651, Etats-Unis d'Amérique;

b. Mme Charlotte Hultman, Company Director, née le 24 mars 1975 à Barnarp, Suède, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; et

c. M. Jean Wantz, Company Director, né le 17 mai 1966 à Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. MAITREJEAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59001. Reçu soixante-quinze euros. (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011006021/462.

(110006383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

#### **L.F.A. LuxFiduAudit, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 112.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022445/10.

(110027200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

#### **L.F.A. LuxFiduAudit, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 112.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022446/10.

(110027201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 89.701.

—  
EXTRAIT

## GERANTS

En date du 08/02/2011, les associés ont décidé de:

1. ne pas renommer aux fonctions de gérants les personnes suivantes:

- Monsieur Pierre Weydert, gérant de sociétés, 50A rue de Mamer, L-8280 Kehlen
- Monsieur Dirk Vormberge, gérant de sociétés, 50A rue de Mamer, L-8280 Kehlen

2. de nommer aux fonctions de gérant unique:

- Monsieur Tom Welter, comptable, 50A rue de Mamer, L-8280 Kehlen
- Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011

Référence de publication: 2011022447/17.

(110027202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 89.701.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022448/10.

(110027203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**White Plains SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. White Plains Holding S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 64.326.

—  
L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WHITE PLAINS HOLDING S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 537 du 23 juillet 1998, modifié suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 661 du 31 mars 2006, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2130 du 28 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 53.292.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEBBAL, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Transformation de la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial.

2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article quatre des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3.- Modification de la dénomination sociale de la société en «WHITE PLAINS SPF S.A.» et modification subséquente de l'article un des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF») sous la dénomination de «WHITE PLAINS SPF S.A.»»

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société constituée sous la forme d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet

social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «WHITE PLAINS SPF S.A.», et de modifier en conséquence l'article un des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF») sous la dénomination de «WHITE PLAINS SPF S.A.»»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Faber, J. Bernardi, F. Bentebbal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56518. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006114/104.

(110006081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**L'Olivier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022449/10.

(110027396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.097.

RECTIFICATIF

Suite à l'extrait déposé le 3 janvier 2011, auprès du registre de commerce et des sociétés, référence L110000251, il y a lieu de lire que les décisions ont été prises par l'associée unique en date du 30 décembre 2010 et non pas le 12 novembre 2010. Il convient de lire ceci:

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 décembre 2010*

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Koenraad VAN DER HAEGEN, administrateur de sociétés, né Gand (Belgique), le 9 avril 1973, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Pour Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2011022450/20.

(110026831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Laganas Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.975.

En date du 29 juin 2010, le nouveau siège social de UBI Fiduciaria S.p.A., l'associé unique de la Société, est à l'adresse suivante : Via Cefalonia 70, 25124 Brescia. et UBI Fiduciaria S.p.A. est immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce de Brescia sous le numéro 00273010173.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laganas Securities S.à r.l.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011022451/14.

(110026817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Lema Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.668.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022456/9.

(110026703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Lemon Event & Communication Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 4, rue de Schoenberg.

R.C.S. Luxembourg B 136.190.

Les Comptes annuels au 31/12/2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011022457/11.

(110026775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Nimie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.362.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 18 juin 2010.*

- Les mandats des administrateurs de Messieurs Karl LOUARN et Joeri STEEMAN (demeurant tous les trois professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans. L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Alexandre QUARLES VAN UFFORD (demeurant 26, Chavée Boulanger B-1390 Grez Doiceau) à la fonction d'administrateur pour une période de six ans ainsi que la nomination de Monsieur Frédéric MONCEAU (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) à la fonction d'administrateur pour une durée de six ans en remplacement de Monsieur Marc BOLAND. Le nombre d'administrateurs est porté à quatre. Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Karl LOUARN / Joeri STEEMAN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011022499/19.

(110026707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**O.T. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9092 Ettelbruck, 35, rue Pierre Wisser.

R.C.S. Luxembourg B 144.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022500/10.

(110027397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Union Financière d'Investissement et de Consolidation S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.997.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch.

There appeared:

1. Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted on 14 December 2010 by the undersigned notary; and

2. Nanja S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10, avenue du Bois L-1251 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted on 10 December 2010 by the undersigned notary,

in each case, hereby represented by Elsa Charifi, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of association of which shall be as follows:

**Name - Registered Office - Object - Duration.**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a "société en commandite par actions" governed by the present articles of association and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Companies Act), and the present articles of association (the Articles of Association).

**Art. 2.** The Company's name is Union Financière d'Investissement et de Consolidation, S.C.A..

**Art. 3.** The registered office of the Company (the Registered Office) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Registered Office may be transferred:

(a) to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Managing Shareholder (as defined below);

(b) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with the Articles of Association and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Companies Act.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Managing Shareholder.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 4.** The Company's purpose is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may (i) take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, (ii) acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them, (iii) grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, and (iv) perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

In particular, the Company may:

(a) purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

(b) sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Managing Shareholder thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; hold any shares, debentures and other securities so acquired; improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

(c) carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

(d) invest and deal with the Company's money and funds in any way the Managing Shareholder thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

(e) borrow, raise and secure the payment of money in any way the Managing Shareholder or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

(f) acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

(g) enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this paragraph (f) "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person; and

(h) generally do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Managing Shareholder incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Companies Act shall apply.

### Capital - Shares

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) divided into 30,999 (thirty thousand nine hundred ninety nine) ordinary shares (the Ordinary Shares) and 1 (one) management share (the Management Share) with a par value of EUR 1 (one euro) each (together, the Shares).

The Management Share is paid up in full. An aggregate amount equal to EUR 10,000 (ten thousand euros) has been paid up for the Ordinary Shares.

The Management Share shall be held by Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant S.à r.l., as unlimited shareholder (associé commandité).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles of Association.

**Art. 7.** The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Act and may be examined by each Shareholder who so requests.

Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

### **Management - Representation**

**Art. 8.** The Company shall be managed by the holder of the Management Share.

Subject to the provisions of Article 14 below, Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant S.à r.l. is and shall remain the Managing Shareholder for the duration of the Company.

The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

All powers not expressly reserved by the Companies Act or the Articles of Association to the Shareholders or to the Supervisory Board fall within the competence of the Managing Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

**Art. 9.** Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the Managing Shareholder.

The Managing Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly.

The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Managing Shareholder or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with this Article 9 and within the limits of such power.

No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

**Art. 10.** In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as Managing Shareholder of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 below appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Association, a successor Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor Managing Shareholder shall not be subject to the approval of the Managing Shareholder.

**Art. 11.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any one or more of the directors or officers of the Managing Shareholder is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

### **General meetings of shareholders**

**Art. 12.** The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company without the consent of the Managing Shareholder.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

**Art. 13.** The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise in the Articles of Association.

The annual general meeting shall be held as provided in Article 15 below.

Other meetings of Shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by the means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

Except as otherwise required by law or by the Articles of Association, and subject to the second paragraph of Article 12, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles of Association shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles of Association, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, subject to the second paragraph of Article 12 of the Articles of Association.

## Supervision

**Art. 14.** The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the Supervisory Board), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and may authorize any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to law or regulation or under the Articles of Association, exceed the powers of the Managing Shareholder.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Managing Shareholder.

A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### **Financial year - Annual accounts - Profit distribution**

**Art. 15.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

Each year, with reference to the end of the Company's year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager(s), and auditor(s) of the Company.

The Managing Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

**Art. 16.** The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the last Monday of June of each year at 5 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Managing Shareholder, exceptional circumstances so require.

**Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 of the Articles of Association.

The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Managing Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Managing Shareholder.

The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Companies Act, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the shares held by each Shareholder in the Company.

### **General**

**Art. 19.** Subject to the approval of the Managing Shareholder, the Articles of Association may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Companies Act.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Companies Act and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

### *Subscription and Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Subscribers	Shares	Amount paid
Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant S.à r.l. . . . .	1 Management Share	EUR 1
Nanja S.à r.l. . . . .	30,999 Ordinary Shares	EUR 10,000

The value of the 31,000 (thirty-one thousand) Shares so subscribed are paid up in cash as follows:

(a) the subscription price payable for 1 (one) Management Share is paid up in full by Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant S.à r.l.; and

(b) an aggregate amount of EUR 10,000 (ten thousand euros) has been paid for 30,999 Ordinary Shares, the amount of EUR 20,999 (twenty thousand nine hundred ninety nine euros) has not been paid at the Company's incorporation for the Ordinary Shares.

Evidence of the availability of the total amount payable in cash for the newly issued Shares was submitted to the undersigned notary who expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2011.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

- Mr Luc Gerondal, born on 16 April 1976 in Kinshasa, democratic Republic of Congo, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Olivier Liegeois, born on 27 October 1976 in Bastogne, Belgium, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Benoît Bauduin, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. The registered office of the Company shall be at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant à Rambrouch, Grand Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

1. Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée le 14 décembre 2010 par le notaire soussigné,

2. Nanja S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10, avenue du Bois L-1251, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée le 10 décembre 2010 par le notaire soussigné,

dans chaque cas, représentées par Elsa Charifi, employée privée résidant au Luxembourg, en vertu de procurations données sous-seing privé.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société ayant la forme d'une société en commandite par actions (la Société), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

**Art. 2.** La dénomination de la société est Union Financière d'Investissement et de Consolidation, S.C.A.

**Art. 3.** Le siège social (le Siège Social) est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le Siège Social peut être transféré:

(a) en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand Duché de Luxembourg par son Associé Gérant Commandité (défini ci-dessous);

(b) en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec les Statuts et les lois en vigueur au Grand Duché de Luxembourg notamment la Loi sur les Sociétés.

Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.

La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut (i) prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, (ii) acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, (iii) octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties and (iv) mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société peut, en particulier:

(a) acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

(b) vendre, louer, échanger, de mettre ou prendre en location et disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que l'Associé Gérant Commandité estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

(c) réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

(d) investir et négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que l'Associé Gérant Commandité estime adéquate et prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

(e) emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Associé Gérant Commandité estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi sur les Sociétés) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

(f) acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

(g) accorder toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et accorder toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité

ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins de ce paragraphe (f) "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne; et

(h) plus généralement, faire toutes choses (y compris conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que l'Associé Gérant Commandité considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé-Gérant-Commandité, l'article 112 de la Loi sur les Sociétés s'appliquera.

### Capital social - Actions

**Art. 6.** Le capital social de la Société est de 31.000 EUR (trente et un mille euros), représenté par 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et 1 (une) action de commandité (l' Action de Commandité) ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (ensemble, les Actions).

L'Action de Commandité est entièrement libérée. Un montant total de 10.000 EUR (dix mille euros) a été payé pour les Actions Ordinaires.

L'Action de Commandité sera détenue par Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant S.à r.l., associé commandité de la Société.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 7.** Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

Les Actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

Chaque Action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

### Gestion - Représentation

**Art. 8.** La Société est administrée par l'Associé détenteur de l'Action de Commandité (l'Associé Gérant Commandité).

Sous réserve des dispositions de l'Article 14 ci-dessous, Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant S.à r.l. est et restera l'Associé Gérant Commandité pour la durée de la Société.

L'Associé Gérant Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires d'abstiendront d'agir au nom et pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité qu'il soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales de la Société, et ils ne seront tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Associés ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Associé Gérant Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

**Art. 9.** Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à cet Article 9 et dans les limites de ce pouvoir.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

**Art. 10.** En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 14 ci-dessous, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

**Art. 11.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

### Assemblées générales des Associés

**Art. 12.** L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'organe entier des Associés de la Société.

Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

Les résolutions des Associés sont adoptées aux assemblées générales.

Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

**Art. 13.** Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les Statuts.

L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément aux dispositions de l'Article 15 ci-dessous.

Les autres assemblées des Associés seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Chaque Associé peut également participer à toute assemblée des Associés par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi sur les Société ou les Statuts, et sous réserve du second paragraphe de l'Article 12, les résolutions à une assemblée des Associés dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle

que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées sous réserve de l'article du second paragraphe de l'Article 12 des Statuts.

### Surveillance

**Art. 14.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance) composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Gérant Commandité sur toutes les matières que l'Associé Gérant Commandité déterminera et pourra autoriser les actes de l'Associé Gérant Commandité qui, selon la loi, les règlements ou les Statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Associé Gérant Commandité.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### Année sociale - Comptes annuels - Distributions

**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé Gérant Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.

L'Associé Gérant Commandité devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Associés, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses propositions.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le dernier lundi de juin de chaque année à 17 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé Gérant Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 17.** Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 6 des Statuts.

L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé Gérant Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi sur les Sociétés ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

### Général

**Art. 19.** Sous réserve de l'accord de l'Associé Gérant Commandité, les Statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'assemblée des Associés dans les conditions de quorum et de majorité tels que prévues dans la Loi sur les Sociétés.

**Art. 20.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts.

### Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Nom des souscripteurs	Montant payé
Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant		
S.à r.l. ....	1 Action de Commandité	1 EUR
Nanja S.à r.l. ....	30.999 Actions Ordinaires	10.000 EUR

La valeur des 31.000 (trente et un mille) Actions souscrites est payée en numéraire comme suit:

(a) le prix de souscription payable pour 1 (une) Action de Commandité est entièrement libéré par Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant S.à r.l.; et

(b) un montant total de 10.000 EUR (dix mille euros) a été payé pour 30.999 (trente mille neuf cent quatre vingt dix neuf) Actions Ordinaires, le montant de 20.999 EUR (vingt mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros) n'ayant pas été payé à la constitution de la Société pour les Actions Ordinaires.

La preuve de la disponibilité du montant total devant être libéré en numéraire pour les actions sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à mille cinq cents euros.

### Résolutions

Et aussitôt les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- M. Luc Gerondal, né le 16 avril 1976 à Kinshasa, République Démocratique du Congo, résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Olivier Liegeois, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- M. Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

II. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522, Grand Duché de Luxembourg

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Charifi, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2032. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006093/615.

(110006094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Oberzom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.664.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022503/10.

(110026728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Oceanic Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011022504/10.

(110026709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Opava Development Hollerich S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Académie.

R.C.S. Luxembourg B 128.669.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12.01.2011*

Les résolutions suivantes ont été prises:

- Le siège de la société OPAVA DEVELOPMENT HOLLERICH SA est transféré au 18 Rue de l'Académie L-1112 LUXEMBOURG

- La démission de Monsieur Ali SHERWANI en tant qu'administrateur est acceptée

- La SOCIETE IMMOBILIERE OPAVA SA enregistrée au RCSL sous le N° B45 462 et ayant son siège social au 18 rue de l'Académie L-1112 Luxembourg et ayant pour représentant Monsieur Ed SAUER demeurant professionnellement au 18 rue de l'Académie L-1112 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur de la société OPAVA DEVELOPMENT HOLLERICH SA

Pour extrait sincère et conforme

OPAVA DEVELOPMENT HOLLERICH SA

Signature

Référence de publication: 2011022506/19.

(110026708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Shield Topco S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 153.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 février 2011.  
Référence de publication: 2011022509/11.  
(110027247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Parsifal SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 42.472.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 février 2011.  
Référence de publication: 2011022510/10.  
(110027262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**PEF Joseph II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 124.736.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 février 2011.  
Référence de publication: 2011022514/12.  
(110027410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Verdoso Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 59.863.

L'an deux mil dix, le quatorze décembre.  
Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.  
S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VERDOSO INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 546 du 4 octobre 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 505 du 9 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elise KLEIN WASSINK, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick WANT, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante deux mille huit cent quarante euros (EUR 252.840) à deux cent soixante

cinq mille quatre cent quarante euros (EUR 265.440) par l'émission de quinze (15) actions nouvelles de groupe B6 d'une valeur nominale de huit cent quarante euros (EUR 840) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de quinze (15) actions nouvelles de groupe B6 d'une valeur nominale de huit cent quarante euros (EUR 840) par Monsieur Franck ULLMANN-HAMON et libération entière des quinze (15) actions nouvelles par apport en nature consistant en l'usufruit de 7.497 actions de la société par actions simplifiée de droit français FUH et de 2 actions en pleine propriété de la société FUH précitée.

3. Changement conséquent de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante deux mille huit cent quarante euros (EUR 252.840) à deux cent soixante cinq mille quatre cent quarante euros (EUR 265.440) par l'émission de quinze (15) actions nouvelles de groupe B6 d'une valeur nominale de huit cent quarante euros (EUR 840) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Est alors intervenu aux présentes:

- Monsieur Franck ULLMANN-HAMON, directeur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris (F), 38bis, rue Fabert, ici représenté par Madame Elise KLEIN WASSINK, prénommée, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 13 décembre 2010,

lequel déclare souscrire les quinze (15) actions nouvelles de groupe B6 et les libérer entièrement par apport en nature:

- de l'usufruit de SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (7.497) actions,  
- de la pleine propriété de DEUX (2) actions, de la société par Actions simplifiée de droit français FUH, ayant son siège social à F-75008 Paris (France), 30, Avenue George V, inscrite au registre de Commerce de Paris (France) sous le numéro R.C.S. 352.480.552, correspondant à 47,74% du capital total de la dite société.

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'usufruit des SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (7.497) actions et de la pleine propriété des deux (2) actions apportées ont fait l'objet d'un rapport établi par le cabinet de révision agréée Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, immatriculée au RCS B 150963, signé par Monsieur Robert ZAHLEN, réviseur d'entreprises agréée, demeurant professionnellement à Leudelange, en date du 14 décembre 2010, qui conclut comme suit:

#### *"Conclusion:*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 15 actions de groupe B6 à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission."

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 13 décembre 2010 par Madame Charlotte Anne VILGRAIN, Présidente de la société FUH, précitée, que:

"- Monsieur Franck ULLMANN-HAMON est l'usufruitier de SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (7.497) actions et dispose de la pleine propriété de DEUX (2) actions de FUH soit 47,74% du capital social total.

- les actions apportées sont entièrement libérées;
- aucune des actions n'est grevée de gage, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

- selon la loi française et les statuts de la société l'usufruit et la propriété de ces actions sont librement transmissibles sous réserves des dispositions de l'article 9 des statuts de la Société."

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la société par Actions Simplifiée FUH en date du 9 décembre 2010 prise en conformité avec l'article 9 des statuts de la société FUH, que les actionnaires ont donné leur agrément au transfert de l'usufruit et de la pleine propriété des actions apportées à la société "VERDOSO INVESTMENTS S.A."

L'apport en usufruit de ces SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (7.497) et de la pleine propriété de deux (2) actions est évalué tel qu'il résulte du rapport mentionné ci-dessus à DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 2.560.000).

Le comparant déclare en outre que cet apport est réparti comme suit:

- Le montant de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600) est affecté au compte capital de la société.

- Le montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE SEPT MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 2.547.400) est affecté au compte prime d'émission de la société.

Lesdits rapports, procurations et certificat resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

#### *Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 265.440,- (deux cent soixante cinq mille quatre cent quarante Euros) représenté par trois cent seize (316) actions d'une valeur nominale de EUR 840,- (huit cent quarante Euros) chacune, divisées en catégories A et B. Ces catégories sont elles-mêmes subdivisées en groupes A1, A2, A3, A4, A5, B1, B2, B3, B4, B5 et B6 Le capital social de la Société est ainsi composé de:

- (i) 30 actions de groupe A1;
- (ii) 30 actions de groupe A2;
- (iii) 30 actions de groupe A3;
- (iv) 30 actions de groupe A4;
- (v) 30 actions de groupe A5;
- (vi) 31 actions de groupe B1;
- (vii) 30 actions de groupe B2;
- (viii) 30 actions de groupe B3;
- (ix) 30 actions de groupe B4;
- (x) 30 actions de groupe B5;
- (xi) 15 actions de groupe B6.

Les actions sont nominatives. La propriété des actions s'établit par l'inscription dans les registres de la Société. Des certificats constatant ces inscriptions pourront être délivrés à chacun des actionnaires."

#### *Estimation frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KLEIN WASSINK, M. NEZAR, P. WANT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56476. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006101/130.

(110006170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Pensol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.134.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61086 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022515/10.

(110027003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Peri SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 89.489.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022516/10.

(110027263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Pluridevelopment, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2011022518/11.

(110027240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Polymer Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 127.173.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'assemblée décide de transférer le siège social au 87, allée Léopold Goebel L-1635 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011022520/11.

(110026769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Pollux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.789.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2010*

1. La liquidation de la société POLLUX S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, Luxembourg, (L-2086) et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme  
MERLIS S.à.r.l  
Signatures  
Le Liquidateur

Référence de publication: 2011022519/17.

(110026971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**VWH Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.072.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques "Jordan Capital Management Ltd", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, de Castro Street (IVB),

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "VWH INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50072, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 220 du 20 mai 1995;

2) Que le capital social est actuellement fixé à 43.381,37 EUR, représenté par 1.400 actions d'une valeur nominale de 30,99 EUR chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société;

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique (l'Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée au 30/11/10 et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/884. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006108/52.

(110006901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 127.368.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 31 décembre 2010, a décidé d'accepter:

La démission de:

- Marcus Vennekens, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011;
- Nicole Götz, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011;
- Maxime Nino, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011;
- Veronique Menard, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011;
- Fabrice Hablot, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011;
- Michael Furth, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La nomination avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de:

- Whitehall European RE 4 Sàrl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.511;
- Whitehall European RE 5 Sàrl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.509;
- Whitehall European RE 6 Sàrl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B128.510;
- Facts Services S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.790.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, composé comme suit:

- Whitehall European RE 4 Sàrl, gérant
- Whitehall European RE 5 Sàrl, gérant
- Whitehall European RE 6 Sàrl, gérant
- Facts Services SA, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Whitehall European RE 4 Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011007178/35.

(110006986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Xill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.140.

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société THESIS Srl, ayant son siège social à I-36100 Vicenza, Via del Commercio 56 (Italie) code fiscal n. 03317760241 ici représentée par Madame Isabella CICCOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2010 jointe en annexe au présent acte,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme «XILL SA» (la Société), dont le siège social est sis au 38, avenue de la Faiènerie, L1510 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 118140,

constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1826 en date du 29 septembre 2006. Les statuts de la société ont été modifiés en date du 16 janvier 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 851 en date du 11 mai 2007 et pour la

dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 13 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1928 du 8 septembre 2007.

L'actionnaire unique déclare et demande au notaire d'acter que:

L'ordre du jour des présentes est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-huit millions cinq cent cinquante mille euros (38.550.000.-EUR), afin de ramener le capital social de son montant actuel de trente-huit millions six cent cinquante mille euros (38.650.000.-EUR) à cent mille euros (100.000.-EUR),

par l'annulation de 385.500 (trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune et le remboursement à l'actionnaire unique du montant de la réduction.

2. Pouvoir à l'administrateur unique de fixer les modalités de remboursement à l'actionnaire unique dans les délais légaux.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000.-EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.»;

4. Divers.

Ensuite l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social souscrit jusqu'à concurrence de trente-huit millions cinq cent cinquante mille euros (38.550.000.-EUR),

afin de ramener le capital social de son montant actuel de trente-huit million six cent cinquante mille euros (38.650.000.-EUR) à cent mille euros (100.000.-EUR),

par l'annulation de 385.500 (trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune et le remboursement à l'actionnaire unique du montant de la réduction.

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3<sup>ème</sup> alinéa de la loi sur les sociétés.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir est donné à l'administrateur unique en vue de fixer les modalités de remboursement à l'actionnaire unique après les délais légaux.

#### *Troisième résolution*

Suite à la réduction de capital qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000.-EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros (2.000.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la société comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Ciccotti et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC/2011/1240. Reçu soixante-quinze euros. (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006120/63.

(110006379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Bayswater Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.751.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg;

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de BANQUE DEGROOF Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme BAYSWATER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B n ° 31.751, a été constituée suivant acte notarié en date du 27 septembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 63 du 26 février 1990, (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social de la Société s'élève à DEUX MILLIONS HUIT CENT DIX-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS SOIXANTE-NEUF CENTS (2.818.777,69), représenté par dix-sept mille quatre (17.004) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant est devenu seul propriétaire de toutes les 17.004 actions de la société.

IV.- Que son mandant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation.

V.- Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la Sociétés devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que la mandataire pourra procéder à l'annulation par lacération des actions au porteur.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémontrée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59046. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): T. BENNING.

Référence de publication: 2011012039/45.

(110013294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

---

**Gilebbas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.090.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 23 novembre 2010, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social du 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir de la date de l'assemblée.

*Septième résolution:*

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de trois administrateurs de la société comme suit:

- Monsieur Sergio VANDI, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Davide MURARI, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Mirko LA ROCCA, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

*Pour la société GILEBBAS S.A.*

BANQUE BPP S.A.

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011006183/22.

(110005538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

---

**Evergreen Estates Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Evergreen Estates Holding S.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.474.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, EVERGREEN ESTATES HOLDING S.A établie et ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 89473 constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean Joseph Schwachten, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 October 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1682 du 11 novembre 2002. Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le même notaire en date du 11 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 731 du 10 juillet 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Carin Gebenius employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Anneke van Tuijn, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée «ne varietur» par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de «EVERGREEN ESTATES HOLDING S.A.» en «EVERGREEN ESTATES HOLDING SPF S.A.» et modification de l'article 1 des statuts.

2. Transformation de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente des articles 2 et 13 des statuts de la société;

3. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «EVERGREEN ESTATE HOLDING S.A.» en «EVERGREEN ESTATES HOLDING SPF S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1 statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société (société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF)) sous la dénomination de «EVERGREEN ESTATES HOLDING SPF S.A.» »

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 2 et 13 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelques forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 13.** Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Gebenius, A. van Tuijn, G. Saddi, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC/2011/1193. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): p.d. Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006616/90.

(110006640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

### **Barclays Investment Funds (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.439.

#### *Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2010*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 16 décembre 2010, que Messieurs Philippe Hoss, Patrick Zurstrassen, Alain Zeitouni et Adrian Keith Wood ont été réélus en leur qualité d'administrateur

de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011 et que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG)

The Bank of New York Mellon (International) Limited

C. ... / JF Thils

Référence de publication: 2011006266/18.

(110006630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Cityfiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 16, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 43.250.

L'an deux mille onze, le six janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Ajmal Aziz PERVEZ, master of business administration, demeurant à L-8064 Bertrange, 16, cité Millewee,
- 2) Madame Riffat Shaheen PERVEZ, sans état, demeurant à L-8064 Bertrange, 16, cité Millewee,

Les prénommés sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CITYFIDUCIAIRE S.à r.l. avec siège social à L-8077 Bertrange, 115A, rue de Luxembourg, inscrite au RCS numéro B 43.250,

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1993, acte publié au Mémorial C numéro 269 de l'année 1993,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter la constatation et la résolution prise par les associés:

L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social de la société au L-8064 Bertrange, 16, cité Millewee.
- 2.- Introduire un nouvel premier paragraphe dans l'objet social.
- 3.- Changer toute référence à Perwaz en Pervez .
- 4.- Modification de l'article 3 et de l'article 6 dans la version française et dans la version anglaise des statuts.
- 5.- Mettre à jour le RCS.

Après avoir dûment considéré ce qui précède l'Assemblée a décidé ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de transférer, le siège social de la société sise actuellement au L-8077 Bertrange, 115A, rue de Luxembourg, à l'adresse suivante: L-8064 Bertrange, 16, cité Millewee.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'objet social comme suit:

*Version française:*

«Le principal objectif de l'entreprise consiste à fournir des services d'ordre comptables, managériaux, administratifs et consultatifs, incluant mais ne se limitant pas à la comptabilité financière, la gestion de contrôle et la planification financière; la gestion, la planification, les procédures et pratiques en matière d'audits et de vérification de la conformité; la revue des contrôles, procédures, pratiques et systèmes opérationnels et financiers; la gestion des risques; les procédures, pratiques et la gestion d'entreprise en ce qui concerne les politiques du comité d'audit, le payroll, la gestion des stocks, la consultance financière, des services en matière de trusts, fiducies et domiciliations ainsi que des services de gestion de trésorerie/projets.»

*Version anglaise:*

«The prime object of the company is to provide Accounting, Management, Administration and Advisory services including but not limited to Financial accounting, financial planning & control; Audit & Compliance management, planning, procedures & practices; Review of Operational and Financial Controls, procedures, practices & systems; Risk Management; Audit Committee policies procedures, practices and corporate governance, Payroll, Inventory Management, Financial advisory, Trust, Fiduciary & Domiciliation services and Project/trade finance services.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier toute référence à Perwaz en Pervez.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE introduire un nouvel premier paragraphe dans l'article 3:

*Version française:*

«Le principal objectif de l'entreprise consiste à fournir des services d'ordre comptables, managériaux, administratifs et consultatifs, incluant mais ne se limitant pas à la comptabilité financière, la gestion de contrôle et la planification financière; la gestion, la planification, les procédures et pratiques en matière d'audits et de vérification de la conformité; la revue des contrôles, procédures, pratiques et systèmes opérationnels et financiers; la gestion des risques; les procédures, pratiques et la gestion d'entreprise en ce qui concerne les politiques du comité d'audit, le payroll, la gestion des stocks, la consultance financière, des services en matière de trusts, fiducies et domiciliations ainsi que des services de gestion de trésorerie/projets.»

*Version anglaise:*

“The prime object of the company is to provide Accounting, Management, Administration and Advisory services including but not limited to Financial accounting, financial planning & control; Audit & Compliance management, planning, procedures & practices; Review of Operational and Financial Controls, procedures, practices & systems; Risk Management; Audit Committee policies procedures, practices and corporate governance, Payroll, Inventory Management, Financial advisory, Trust, Fiduciary & Domiciliation services and Project/trade finance services.”

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier le paragraphe 3 et 4 de l'article 6 comme suit

*Version française:*

«Monsieur Ajmal Aziz PERVEZ, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	499
Madame Riffat Shaheen PERVEZ, préqualifiée, une . . . . .	<u>1</u>
TOTAL: Cinq cents parts sociales . . . . .	500»

*Version anglaise:*

«Mr Ajmal Aziz PERVEZ, prenamed, Four hundred and ninety-nine shares . . . . .	499
Ms Riffat Shaheen PERVEZ, prenamed, One share . . . . .	<u>1</u>
TOTAL: Total: five hundred shares . . . . .	500»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir à Monsieur Jérôme ADAM de mettre à jour le RCS de Luxembourg suite aux modifications prises dans cette assemblée générale extraordinaire.

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimées approximativement à neuf cents euros (900.- EUR).

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pervez, Pervez, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1630. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur (signé): SANDT.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012072/90.

(110013198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

**Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.390.

—  
*Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 08 décembre 2010*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 08 décembre 2010, que Messieurs Philippe Hoss, Patrick Zurstrassen, Alain Zeitouni et Adrian Keith Wood ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011 et que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour BARCLAYS LUXEMBOURG PORTFOLIOS (STERLING) SICAV

The Bank of New York Mellon (International) Limited

C. ... / JF Thils

Référence de publication: 2011006267/18.

(110006631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Brascolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 90.541.

—  
Le contrat de domiciliation entre VAINKER & ASSOCIATES S.à r.l. et BRASCOLUX S.à r.l., signé le 17 décembre 2002, a été résilié le 1<sup>er</sup> janvier 2011. VAINKER & ASSOCIATES S.à r.l. dénonce l'utilisation de l'adresse suivante, 17 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme siège social de la société, BRASCOLUX S.à r.l. B90541

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006270/11.

(110006817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**TowerView Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.240.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the twenty-eight day of the month of December  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

Alexandra von der Ley, avocate, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of the sole shareholder being Mr Jean-Jacques Delori, professionally residing 7, rue Joseph Stevensstraat, 1000 Brussels, Belgium (the "Principal"), by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared the following and requested the notary to act:

I. TOWERVIEW S.A R.L. (the "Company"), having its registered office at 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 138.240, has been incorporated by deed of notary Henri Hellinckx on 29 April 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 May 2008, number 1204;

II. That the subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10).

III. The Principal is the owner of all outstanding registered shares of the Company with a par value of ten Euro (EUR 10), representing the entire outstanding share capital of the Company;

IV. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company;

V. The Principal, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company and assumes the function of liquidator;

VI. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VII. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois de décembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Alexandra von der Ley, avocate, maître en droit, demeurant à Luxembourg (le "Mandataire");

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique étant M. Jean-Jacques Delori, avec adresse professionnelle au 7, rue Joseph Stevensstraat, 1000 Bruxelles, Belgique (le «Mandant»),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que TOWERVIEW S.A R.L. ("la Société"), ayant son siège social à 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro B 138.240, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx instrumentant en date du 29 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 mai 2008, numéro 1204;

II. Que le capital souscrit de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) représenté par mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10).

III. Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales nominatives de la Société ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) en circulation représentant l'entière du capital en émission de la Société.

IV. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

V. Que le Mandant, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et assume la fonction de liquidateur.

VI. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. VON DER LEY, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59938. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012371/79.

(110013355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

**Conderton Group Holdings S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

R.C.S. Luxembourg B 154.191.

Le contrat de domiciliation entre VANKER & ASSOCIATES S.à r.l. et CONDERTON GROUP HOLDINGS S.à r.l., SPF, signé le 1<sup>er</sup> juillet 2010, a été résilié le 1<sup>er</sup> janvier 2011. VANKER & ASSOCIATES S.à r.l. dénonce l'utilisation de l'adresse suivante, 17 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme siège social de la société, CONDERTON GROUP HOLDINGS S.à r.l., SPF. B154191

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006272/13.

(110006810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Geotelecommunications Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 139.041.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale qui s'est tenue à Luxembourg le 7 février 2011, a pris la résolution suivante:

L'Assemblée nomme la société PRICEWATERHOUSECOOPERS Sàrl domiciliée au 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg - R.C.S. Luxembourg B 65477 - en qualité de réviseur de la Société. Le mandat de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS expirera à l'Assemblée Générale des Actionnaires - qui se tiendra en 2011 - approuvant les comptes de l'année financière se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011022185/15.

(110026114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

**Oud Thamen Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 47.616.

Le contrat de domiciliation entre VANKER & ASSOCIATES S.à r.l. et OUD THAMEN HOLDING S.A.. signé le 14 décembre 2001, a été résilié le 1<sup>er</sup> janvier 2011. VANKER & ASSOCIATES S.à r.l. dénonce l'utilisation de l'adresse suivante, 17 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme siège social de la société, OUD THAMEN HOLDING S.A.. B47616

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006347/12.

(110006822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Pro Serv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 87.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011022522/13.

(110027398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---